



LYON, LE 17 juillet 2015  
NOS RÉF. Dossier AR n° 15-045  
CONTACT Colonel Alain COLLOT  
TÉLÉPHONE 04 72 84 39 50  
TÉLÉCOPIE 04 72 84 39 57  
COURRIEL drh@sdmis.fr

Monsieur le secrétaire général  
Syndicat SUD  
19 avenue Debourg  
69007 LYON

### Devoir d'alerte canicule

Monsieur le secrétaire général,

J'ai bien reçu votre courrier du 9 juillet 2015 relatif au devoir d'alerte canicule.

Je vous informe que la note de service n° 2015-037, parue dans la diffusion générale du 12 juin 2015, permet de connaître les dispositions à prendre en période de chaleur caniculaire pour les PATS et SPP en régime hebdomadaire au sein du SDMIS. Celles concernant les casernes sont indiquées dans la directive opérationnelle 2014-011.

Ces informations ont également été diffusées auprès de l'ensemble des agents du SDMIS à travers l'intranet.

De plus, un rappel a été effectué aux directeurs et chefs de groupement pour la bonne application de ces mesures à l'ensemble de leurs agents.

Je vous prie d'agréer, monsieur le secrétaire général, l'expression de mes salutations distinguées.

Colonel Serge DELAIGUE  
Directeur départemental et métropolitain